

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ESSONNE
Secrétariat Général**

ARRETE

**n° 2023-DSDEN-SG-n° 26 du 9 novembre 2023
portant modification de la composition du Conseil Départemental
de l'Éducation nationale de l'Essonne**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 83-663 du 2 juillet 1983, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée et modifiée par la loi n° 98-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités locales ;

VU le décret n° 85-895 du 21 août 1985 relatif aux Conseils de l'Education Nationale dans les départements et les académies ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'arrêté rectoral du 1^{er} février 2012 portant organisation de l'Académie de Versailles ;

VU la note de service n° 2012-146 du 18/09/2012 publiée au Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 18/10/2012 ;

VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

VU le courriel du 8 novembre 2023 de l'UNAAPE.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition du CDEN est la suivante :

| Présidents | Suppléants - Vice-présidents |
|---|---|
| - M. le Préfet de l'Essonne | - Mme la Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Essonne |
| - M. le Président du conseil départemental de l'Essonne | - M. le Conseiller départemental délégué par M. le Président du conseil départemental |

c) Représentants désignés par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière de l'Essonne (FNEC FP FO)

TITULAIRE

M. David ROUSSEL
M. Thierry DEJEAN

SUPPLEANT

Mme Bénédicte LESIEUR
M. Cédric KERGUELEN

d) Représentants nommés par le Syndicat Général de l'Education Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)

TITULAIRE

M. Franck MOUGE DRIDI

SUPPLEANT

Mme Magalie PEREZ

e) Représentants désignés par la Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture de la CGT (FERC-CGT):

TITULAIRE

M. Sylvain PERREAU

SUPPLEANT

M. Julien PERROIS

f) Représentants désignés par le syndicat national des lycées et collèges (SNALC):

TITULAIRE

Mme Angélique ADAMIK

SUPPLEANT

M. Vincent LORRIERE

III - Représentants les usagers au sein du Conseil départemental de l'éducation nationale

a) Représentants désignés par le Conseil départemental des parents d'élèves de l'Essonne (FCPE)

TITULAIRES

M. Samir ALIOUA
M. Ayoub SEMLALI
Mme Stéphanie ARPINO
Mme Nathalie MOAL-RICHARD

SUPPLEANTS

M. Hassane EL AOUNI
Mme Marie-Elodie COULONNIER
Mme Myrna MARIER
Mme Sandrine LADEGAILLERIE

b) Représentants désignés par l'association départementale de l'Essonne Parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)

TITULAIRES

Mme Astrid BARTHELEMY

SUPPLEANTS

Mme Khadija BOUABADA

c) Représentants désignés par l'Union Départementale des Associations Autonomes des Parents d'Elèves de l'Essonne

TITULAIRE

M. Nabil BOUZERNA

SUPPLEANT

M. Vincent FERRIN

d) Représentants désignés par le collectif associatif de parents d'élèves de l'Essonne

TITULAIRE

Mme Lucie SALVAUDON

SUPPLEANT

M. FERREY Nicolas

I - Représentants des collectivités territoriales

a) Conseillers départementaux désignés par le Conseil départemental de l'Essonne

TITULAIRES

M. Pascal CHATAGNON
M. Alexis TEILLET
Mme Martine SUREAU
Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Marion BEILLARD

SUPPLEANTS

Mme Dominique BOUGRAUD
Mme Sandrine GELOT
Mme Samia CARTIER
Mme Sylvie GIBERT
Mme Marie-Claire ARASA

a) Conseiller régional désigné par le Conseil Régional d'Ile-de-France

TITULAIRE

Mme Aurélie GROS

SUPPLEANT

Mme Mama SY

b) Maires désignés par l'Union des maires de l'Essonne

TITULAIRES

M. Norbert SANTIN
(Maire de Saint-les-Arpajon)

Mme Kim DELMOTTE
(Maire de Cheptainville)

M. Thomas CHAZAL
(Maire de Vigneux-sur-Seine)

Mme Nathalie LALLIER
(Maire de Paray-Vieille-Poste)

SUPPLEANTS

M. Fabien KESS
(Maire de Danhemois)

M. Stéphane GALINE
(Maire de Bouray-sur-Juine)

Mme Valérie MICK-RIVES
(Maire de Fontenay-le-Vicomte)

Mme Marianne DURANTON
(Maire de Morsang-sur-Orge)

II - Représentants les personnes titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés au sein du Conseil Départemental de l'Education Nationale de l'Essonne

a) Représentants désignés par la Fédération Syndicale Unitaire (FSU 91)

TITULAIRES

Mme Sonia PEREZ
M. Jean-François FUSTEC
Mme Yelena SUSIC
M. Patrice ALLIO

SUPPLEANTS

M. Axel BONY
Mme Fanny VELER
Mme Eléonor GOMEZ-GAUBIAC
Mme Manon TESSIER

b) Représentants désignés par l'UNSA 91 - SNPDEN

TITULAIRE

M. Alain GAUMET

SUPPLEANT

M. Jean-Marc JEANNE

e) Représentants des associations complémentaires désignés par la Préfète de l'Essonne sur proposition de la Directrice académique

TITULAIRE

M. Jean-François GEY

SUPPLEANT

Mme Blandine CHARON

f) Personnalité qualifiée dans le domaine économique social, éducatif ou culturel désignée par le Président du Conseil Départemental de l'Essonne

TITULAIRE

Mme Françoise TOSTIVINT

SUPPLEANT

M. Alain GENY

g) Personnalité désignée par le Préfet de l'Essonne

TITULAIRE

Mme Mariam SISSIKO

SUPPLEANT

Mme Isabelle GAILLARD

IV - Représentant l'union des délégués départementaux de l'éducation nationale à titre consultatif :

TITULAIRE

Mme Marie-Noëlle ROLLY

SUPPLEANT

M. François DALBIGNAT

ARTICLE 2 :

L'arrêté départemental DSDEN – SG n° 6 du 27 janvier 2023 portant désignation des membres titulaires et suppléants au sein du conseil départemental de l'Éducation nationale de l'Essonne est abrogé.

LE PREFET,


Bertrand GAUME